

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2138

19 août 2015

SOMMAIRE

Adipson S.à r.l.	102588	The Drinking Ape S.à r.l.	102588
AMP Capital Investors (CLH No. 1) S.à r.l.	102592	The H Touch	102610
Avic Location	102612	TIMEO NEUTRAL SICAV	102609
ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l.	102583	TimLux S.à r.l.	102586
Building Management & Concept Luxem- bourg S.A.	102590	Tinkerbell S.à r.l.	102610
Cadami Finance S.A.	102621	Tishman Speyer 5CP S.à r.l.	102599
Copper Holding S.à r.l.	102580	Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	102611
Copper Investment S.à r.l.	102580	Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l.	102587
CR Lux Holding S.à r.l.	102624	Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l.	102589
Excellence Logging Topco S.C.A.	102600	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	102623
Ideal Standard International Finco S.à r.l.	102611	Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l.	102591
Immo-Sunshine S.A.	102586	Tishman Speyer Pacific S.à r.l.	102596
Koch Fiber Treasury S.à r.l.	102597	Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l.	102598
Librairie Carreira S.à r.l.	102606	Touva S.A.	102611
Neutral Sicav	102609	Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A.	102606
Placements Financiers et Industriels S.A.	102607	TS Influence Holdings II S.à r.l.	102620
Semtex S.A., SPF	102578	Ts Influence Holdings I S.à r.l.	102618
Seri System International S.A.	102580	Ts Influence Holdings (Lux) S.à r.l.	102613
S.I.P. S.A.	102614	TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.	102619
Sitmar S.A.	102583	TS Tessuto Fixtures S.à r.l.	102622
Société du Parking de la Piscine Olympique S.A.	102583	Tubco S.à r.l.	102607
Sofires S.A.	102583	Vinifin International S.A.	102578
SSI Schäfer Shop GmbH	102585	Zagara Holding S.à r.l.	102587
Starmaker S.A. - SPF	102585		
Tebanez S.A., SPF	102609		

Semtex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.738.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

SEMTEX S.A., SPF

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015094714/19.

(150104917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Vinifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 39.179.

L'an deux mille quinze, le seize juin

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VINIFIN INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny, R.C.S. Luxembourg section B numéro 39179, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 267 du 18 juin 1992, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2014, publié au Mémorial C numéro 3699 du 3 décembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio CIROLINI, expert fiscal, demeurant professionnellement à I-38122 Trento 2, Piazzetta Michael Gaismayr,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Antoine WAGNER, employé, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 35a, Boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico FRANZINA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de TRUSTSER S.A. ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B145916, représentée par son administrateur unique Monsieur Federico FRANZINA, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société; Autorisation au Liquidateur de procéder, à sa seule discrétion, au paiement en numéraire ou en nature des avoirs nets, aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.
4. Décharge aux administrateurs, président du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent, sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

D) Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer TRUSTSER S.A. ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B145916, représentée par son administrateur unique Monsieur Federico FRANZINA, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, président du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille deux cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio CIROLINI, Antoine WAGNER, Federico FRANZINA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 juin 2015. Relation GAC/2015/5143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015103538/89.

(150112408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 16 Juin 2015

Les actionnaires de la Société ont décidé:

- de révoquer l'ancien commissaire aux comptes, La Fiduciaire Mévéa Sàrl, ayant son siège au 45-47 Route d'Arlon L-1140 Luxembourg

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat: ATDOMCO Sàrl, 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg;

- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

* Monsieur David Luksenburg, demeurant au 1 rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, administrateur et Président;

* Monsieur Frank Jacopucci, demeurant professionnellement au 1 rue Désir Zahren, L-5942 Itzig, administrateur

* Monsieur Moinet Patrick, demeurant au 156 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015094715/19.

(150104820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Copper Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Copper Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 198.050.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second day of June,

before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Copper Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg), and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on May 29, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

NEO Capital Private Equity Fund II LP, an English limited partnership, governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom, registered with the Company's House under company number LP015631 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 18, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to the name of the Company from "Copper Investment S.à r.l." to "Copper Holding S.à r.l.", effective as from the incorporation of the Company.

2. Subsequent amendment to the definition of "Company" in article 1 (Definitions) of the articles of association of the Company (the Articles) and to article 2 (Form and Name) of the Articles which shall henceforth read as follows:

"Company means Copper Holding S.à r.l."

" **Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is "Copper Holding S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.”

3. Acceptance of the resignation of Mr. David Belhassen, class A manager of the Company with effect as from the date of the Meeting and appointment of Ms. Melissa Anne Leader, born in Cape Town, South Africa, on August 10, 1979 with professional address at 36-38 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ London, United Kingdom, as new class A manager of the Company for an undetermined period with effect as of the date of the Meeting;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company from “Copper Investment S.à r.l.” to “Copper Holding S.à r.l.”, effective as from the incorporation of the Company.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the definition of “Company” in article 1 (Definitions) of the Articles and article 2 (Form and Name) of the Articles which shall henceforth read as follows:

“Company means Copper Holding S.à r.l.”

“ **Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Copper Holding S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.”

Third Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. David Belhassen, class A manager of the Company with effect as from the date of the Meeting and to appoint Ms. Melissa Anne Leader, born in Cape Town, South Africa, on August 10, 1979 with professional address at 36-38 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ London, United Kingdom, as new class A manager of the Company for an unlimited period with effect as of the date of the Meeting.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-deuxième jour de juin,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Copper Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 29 mai 2015 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu

NEO Capital Private Equity Fund II LP, une limited partnership anglaise, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume Uni, immatriculée au Company's House sous le numéro LP015631 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «Copper Investment S.à r.l.» en «Copper Holding S.à r.l.» avec effet à la date de constitution de la Société;

2. Modification subséquente de la définition de «Société» à l'article 1 (Définitions) des statuts de la Société (les «Statuts») et à l'article 2 (Forme et dénomination) des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Société signifie Copper Holding S.à r.l.»

« **Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est «Copper Holding S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.»

3. Acceptation de la démission de M. David Belhassen, gérant de classe A de la Société, avec effet à la date de l'Assemblée et nomination de Mme Melissa Anne Leader, née à Cape Town, Afrique du Sud, le 10 août 1979, ayant son adresse professionnelle au 36-38 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée à compter de la date de l'Assemblée;

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de «Copper Investment S.à r.l.» en «Copper Holding S.à r.l.» avec effet à la date de constitution de la Société.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide modifier la définition de «Société» à l'article 1 (Définitions) des Statuts et à l'article 2 (Forme et dénomination) des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Société signifie Copper Holding S.à r.l.»

« **Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est «Copper Holding S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur David Belhassen, gérant de classe A de la Société, avec effet à la date de l'Assemblée et de nommer Madame Melissa Anne Leader, née à Cape Town, Afrique du Sud, le 10 août 1979, ayant son adresse professionnelle au 36-38 Wigmore Street, Westminster, W1U 2LJ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée à compter de la date de l'Assemblée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 juin 2015. GAC/2015/5370. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015104677/143.

(150115165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Sitmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094723/10.

(150104656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Société du Parking de la Piscine Olympique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094725/10.

(150104228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Sofires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.290.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

SOFIRES S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015094728/19.

(150104916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.315.300,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 143.233.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am siebzehnten Juni.

Vor Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Feri Trust (Luxembourg) S.A., eine Aktiengesellschaft, gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 18, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (der „Zeichner“ oder die „Alleingeschafterin“), Halterin aller 32.153 (zweiunddreißigtausendeinhundertdreiundfünfzig) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von je EUR 100 (einhundert Euro) und handelnd für den ÄVWL-Lux-FIS, FCP - ÄVWL-Alternatives 1,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Régis Galiotto, Notarsekretär, beruflich ansässig in Luxembourg, gemäß einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Eine Ausfertigung dieser Vollmacht, die von den erschienenen Person und dem Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, soll der vorliegenden Urkunde beigelegt bleiben und mit derselben registriert werden, so dass die Versammlung über alle Punkte der Tagesordnung, über die sich die Alleingesellschafterin ausdrücklich ordnungsgemäß im Vorhinein informiert hat, rechtsgültig beschließen kann.

Die erschienene Partei erklärt die Alleingesellschafterin zu sein der „ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l.“, eine luxemburgische société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 1, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, die beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.233 eingetragen ist und gegründet wurde gemäß Urkunde, ausgestellt durch Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 18. November 2008 veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ (das „Mémorial“) unter Nummer 2976 vom 17. Dezember 2008 (die „Gesellschaft“).

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. April 2014, und veröffentlicht im Mémorial Nummer 2201 vom 19. August 2014.

Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Verzicht auf das Recht auf ordnungsgemäße Einberufung der Gesellschafterversammlung;
2. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 5.100.000,00 (fünf Millionen einhunderttausend Euro), um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von EUR 3.215.300,00 (drei Millionen zweihundertfünfzehntausend dreihundert Euro) auf EUR 8.315.300,00 (acht Millionen dreihundertfünfzehntausend dreihundert Euro) durch die Ausgabe von 51.000 (einundfünfzigtausend) neuen Anteilen von je EUR 100 (einhundert Euro) gegen Einbringung einer Bareinlage, zu erhöhen;
3. Zeichnung und Zahlung durch Feri Trust (Luxembourg) S.A. (handelnd im Namen und für Rechnung des ÄVWL-Lux-FIS, FCP -ÄVWL-Alternatives 1) von 51.000 (einundfünfzigtausend) neuen Kapitalanteilen mittels Bareinlage;
4. Entsprechende Änderung von Artikel 6, Satz 1 der Satzung der Gesellschaft und
5. Verschiedenes.

Nachdem die Alleingesellschafterin Vorgenanntem zugestimmt hat, wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Es wird beschlossen, dass die Alleingesellschafterin auf ihr Recht auf vorherige Einberufung der gegenwärtigen Versammlung verzichtet und anerkennt, dass sie ausreichend über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt wurde und betrachtet sich als wirksam zur Versammlung einberufen und stimmt daher zu, bezüglich sämtlicher Tagesordnungspunkte zu beraten und zu beschließen. Zudem wird beschlossen, dass jegliche für die Versammlung relevante Dokumentation der Alleingesellschafterin so zeitig zur Verfügung gestellt wurde, dass diese in der Lage war, jedes einzelne Dokument sorgfältig zu prüfen.

Zweiter Beschluss:

Es wird beschlossen, das Stammkapital der Gesellschaft um einen Betrag von EUR 5.100.000,00 (fünf Millionen einhunderttausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von EUR 3.215.300,00 (drei Millionen zweihundertfünfzehntausend dreihundert Euro) auf EUR 8.315.300,00 (acht Millionen dreihundertfünfzehntausend dreihundert Euro) durch die Ausgabe von 51.000 (einundfünfzigtausend) neuen Anteilen von je EUR 100 (einhundert Euro) (die „Neuen Anteile“) die alle zu Gunsten des Zeichners ausgegeben werden und durch Einbringung einer Bareinlage vollständig bezahlt werden sollen (die „Einlage“) anzupassen.

Dritter Beschluss:

Es wird beschlossen, die Zeichnung und die Zahlung der Neuen Anteile durch den Zeichner zu akzeptieren.

Intervention des Zeichners - Zeichnung - Zahlung

Alsdann interveniert der Zeichner, hier vertreten durch Herrn Régis Galiotto, vorbenannt, aufgrund der vorerwähnten Vollmacht.

Der Zeichner erklärt die Neuen Anteile zu zeichnen.

Die Neuen Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass die Summe von fünf Millionen einhunderttausend Euro (EUR 5.100.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich festgestellt wurde.

Vierter Beschluss:

Infolge der vorangegangenen Erklärungen und Beschlüsse und der vollständig eingebrachten Einlage wird der Beschluss gefasst, Artikel 6, Satz 1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, so dass er folgenden Wortlaut hat:

“ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf acht Millionen dreihundertfünfzehntausenddreihundert Euro (EUR 8.315.300,00) festgesetzt, dargestellt durch dreiundachtzigtausendeinhundertdreißig (83.153) Anteile von je hundert Euro (EUR 100,00).”

Infolge der vorangegangenen Erklärungen und Beschlüsse und der vollständig eingebrachten Einlage, setzt sich die Gesellschafterstruktur der Gesellschaft nunmehr wie folgt zusammen:

- Feri Trust (Luxembourg) S.A., vorgenannt, Halterin von 83.153 (dreiundachtzigtausendeinhundertdreißig) Anteilen.

Kostenschätzung

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren, in welcher Form sie auch immer seien, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder die ihr in Verbindung mit der Kapitalerhöhung in Rechnung gestellt werden sollen, wurden auf einen Betrag in Höhe von EUR 4.000,- geschätzt.

Da dieser Versammlung keine weitere Angelegenheit vorlag, wurde dieselbige sodann geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg an dem anfänglich erwähnten Datum.

Und nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19628. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. Juli 2015.

Référence de publication: 2015105489/89.

(150115866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

SSI Schäfer Shop GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 191.710.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094730/10.

(150104996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Starmaker S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 38.386.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 5 juin 2015 que:

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique) et demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, et Monsieur Alessandro PARAFIORITI, employé privé, né le 12 octobre 1976 à Varese (IT) demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Michele CANEPA et Monsieur David RAVIZZA, administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 5 juin 2015 que:

Monsieur Vincent WILLEMS, actuel administrateur, a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Pour extrait conforme.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015094731/20.

(150104851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Immo-Sunshine S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 69.968.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2015

Le jour seize juin 2015, à 11,00 heures, c'est réuni l'assemblée Générale Extraordinaire de la Société IMMO-SUNSHINE SA pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Révocation Administrateurs.
- 2) Nomination Administrateurs.

Assume la présidence de la réunion Monsieur VASTA ROBERTO lequel après avoir vérifié que tous les actionnaires sont présent déclare ouverte la séance après avoir appelé Madame Camilo Teixeira Miriam à la fonction de secrétaire.

Première résolution

Sur le premier point à l'ordre du jour, suite aux démissions de deux administrateurs, à l'unanimité, les actionnaires délibèrent de révoquer le mandat de:

- Monsieur SCOMBUSSOLO VITO, employé privé, né le 05 novembre 1963, domicilié à L-2526 Luxembourg, 52 rue du Travail
- Madame SHCHEPENYUK Iryna, employée privée, née à Lugansk (Ukraine) le 14 novembre 1975, domiciliée à L-2526 Luxembourg, 52 rue du Travail.

Deuxième résolution

Sur le deuxième point à l'ordre du jour, à l'unanimité les actionnaires délibèrent de nommer Administrateurs de la Société:

- Monsieur GIANFRANCESCHI Gianni, né à Padova (I) le 08 novembre 1948 et domicilié à L-5576 REMICH- 40, Chemin des Vignes.
- Madame CAMILO TEIXEIRA Miriam, née à Rio de Janeiro (BR) le 24 mai 1958 et domicilié à L-4991 SANEM - 168, rue route de Niedercorn.

Et de fixer la durée de leur mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe des deux administrateurs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12,00 h.

Dont acte.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Roberto Vasta / Miriam CAMILO TEIXEIRA

Le Président / La secrétaire

Référence de publication: 2015096807/34.

(150108065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

TimLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2431 Luxembourg, 13, rue de Rochefort.
R.C.S. Luxembourg B 189.187.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la société le 17/06/2015

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social à L-2431 Luxembourg, 13, rue de Rochefort.

Deuxième résolution

Les associés actent la nouvelle répartition des parts sociales suivant deux cessions de parts sociales intervenues en date du 16 juin 2015:

- La société à responsabilité limitée CAPITAL IMMO LUXEMBOURG (B93635) cède cinq (5) parts sociales à la société anonyme R.H. BATIMENTS S.A. (B100811)
- La société à responsabilité limitée CAPITAL IMMO LUXEMBOURG (B93635) cède cinq (5) parts sociales à la société anonyme Amlelux S.A. (B142084)

Troisième résolution:

Les associés actent la démission du gérant unique Monsieur Marc VOGEL.

Quatrième résolution:

Les associés nomment nouveau gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Sefkija REC, né le 15/02/1962 à Tutin Ramosevo (Serbie), demeurant à L-2431 Luxembourg, 13, rue de Rochefort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2015094748/26.

(150104934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Zagara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.658.

—
EXTRAIT

Suite à une assemblée générale en date du 16 juin 2015, les associés ont décidé de renouveler les mandats des gérants pour une durée de 3 années, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017.

Gérants de classe A:

- Monsieur Christophe GAMMAL, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, demeurant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

- Monsieur Michaël GOOSSE, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Madame Daphné CHARBONNET, née le 30 janvier 1979 à Caen, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Gérants de classe B:

- Monsieur Jean Martin Stoffel, né à Luxembourg le 1^{er} avril 1982, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;

- Madame Sonja Bemtgen, née à Luxembourg le 4 janvier 1955, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;

- Madame Virginie Derains, née à Amnéville (France) le 11 janvier 1981, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015095756/28.

(150106101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.950.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094753/46.

(150104953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**The Drinking Ape S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Adipson S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.953.

En l'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Mohamed Manaf Azmeh, commerçant, né à Damas (Syrie), le 15 mars 1969, résidant au 9, route de Perlé, L-8833 Wolwelange, propriétaire de toutes les 12.500 parts sociales,

L'“Associé”

ici représenté par Madame Francine MAY, employé privé, résidant professionnellement à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé, avec pouvoir de substitution, donnée sous seing privé le 29 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, seule associé de la société “Adipson S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée sous le nom de Adipson S.à r.l., en vertu d'un acte dressé par le notaire instrumentaire le 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 278 du 30 janvier 2014,

Enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182953 (la “Société”).

L'Associé, représenté tel que mentionné ci-dessus et représentant l'entière du capital social de la Société, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

Ordre du jour

1. Renoncer à l'avis de convocation.
 2. Changer la dénomination de la Société de "Adipson S.à r.l." en "The Drinking Ape S.à r.l."
 3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les "Statuts");
 4. Divers.
- L'Associé a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, celle-ci renonce à l'avis de convocation, l'associé représenté à l'Assemblée se considérant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la Société de "Adipson S.à r.l." en "The Drinking Ape S.à r.l."

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 2 des Statuts de sorte qu'il est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination "The Drinking Ape S.à r.l." (ci-après la "Société").»

Quatrième résolution

L'associé décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-avant en conférant pouvoir et autorité à tout directeur de la Société et/ou employé de The Drinking Ape S.à r.l. pour procéder individuellement, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements susnommés dans les livres de la Société.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des coûts

Le montant total des coûts, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la Société ou qui lui incombent du fait du présent acte, s'élève environ à 800.-€

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Ettelbruck, à la date indiquée aux en-têtes.

Après lecture donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 11 juin 2015. Relation: DAC/2015/9743. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099192/62.

(150110009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.105.925,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.595.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094754/46.

(150104936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Building Management & Concept Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.511.

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUILDING MANAGEMENT & CONCEPT LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), avec siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92511, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 12 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 22 avril 2003 sous le numéro 438 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 2 août 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 3 janvier 2012 sous le numéro 13.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 5 alinéa 4 des statuts de la société relatif au type d'actions de la société lequel sera au porteur ou nominatif;

2. Changement de la date de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société au premier mardi du mois de mai à 11.00 heures et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence, cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le type d'actions de la société lequel sera au porteur ou nominatif et de modifier l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 4).** Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi. La société peut émettre des actions nominatives et dans ce cas, il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. La société peut émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au premier mardi du mois de mai à 11.00 heures et de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (alinéa 1).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures.»

Frais:

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimé à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 juin 2015. Relation GAC/2015/5008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015100233/62.

(150110127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.116.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094758/46.

(150104938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

AMP Capital Investors (CLH No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.774.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June,

Before the undersigned Maître Marc LOESCH, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 138,617,

2) AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141,798,

3) AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 3) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.804,

4) AMP Capital Funds Management Limited, a limited liability company governed by the laws of Australia, registered with the Australian Securities and Investments Commission under number ABN 15 159 557 721 and having its registered office at Level 24, AMP Sydney Cove Building, 33 Alfred Street Sydney, NSW 2000,

in its capacity as responsible entity of AMP CAPITAL CORE INFRASTRUCTURE FUND, a managed investment scheme registered with the Australian Securities and Investments Commission under number ARSN 127 019 238, and having its registered office at Level 24, AMP Sydney Cove Building, 33 Alfred Street Sydney, NSW 2000.

Here are duly represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of three (3) proxies given under private seal in Luxembourg, on 1 June 2015 and,

one (1) proxy given under private seal in Sydney (Australia) dated 1 June 2015.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. Such appearing parties representing the whole corporate capital request the undersigned notary to act that:

The appearing parties are the four (4) shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name AMP Capital Investors (CLH No. 1) S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of fifty four thousand one hundred twelve Euros (EUR 54,112), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.774, established pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, dated 12 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2445 of 7 October 2008, and whose articles have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 9 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 957 of 10 April 2015.

II. The Shareholders have been duly informed of the agenda of the meeting beforehand and waive all convening formalities.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of corporate capital by an amount of seven hundred ninety five eight hundred eighty eight Euro (EUR 795,888) so as to raise it from its present amount of fifty four thousand one hundred twelve Euro (EUR 54,112) to the amount of eight hundred fifty thousand Euro (EUR 850,000) by the creation and the issue of seven hundred ninety five eight hundred eighty eight shares (795,888) new shares with a value of one Euro (Eur 1) to be fully paid up.

2. Amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

IV. The Shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of seven hundred ninety five eight hundred eighty eight Euros (EUR 795,888) to raise it from its amount of fifty four thousand one hundred twelve Euros (EUR 54,112) to eight hundred fifty thousand Euros (EUR 850,000) by the creation and issuance of seven hundred ninety five eight hundred eighty eight (795,888) new shares with a value of one Euro (EUR 1) (the "New shares") and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

1) AMP Capital Investors (European Infrastructure No.4 S.à r.l.), prenamed, by its representative, declares that it subscribes for the five hundred eighty nine thousand nine hundred seventy four (589,974) New shares with a value of one Euro (Eur 1), for a total subscription price of five hundred eighty nine thousand nine hundred seventy four Euros (EUR 589,974) and that it fully pays it up by contribution in kind consisting in financial assets which amount to five hundred eighty nine thousand nine hundred seventy four Euros (EUR 589,974) (the "Receivable 1");

2) AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., prenamed, by its representative, declares that it subscribes for the fifteen thousand three hundred fifty five (15,355) New shares with a value of one Euro (EUR 1), for a total subscription price of fifteen thousand three hundred fifty five Euros (EUR 15,355) and that it fully pays it up by contribution in kind consisting in financial assets which amount to fifteen thousand three hundred fifty five Euros (EUR 15,355) (the "Receivable 2");

3) AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 3) S.à r.l., prenamed, by its representative, declares that it subscribes for the one hundred fifty eight thousand three hundred ninety two (158,392) New shares with a value of one Euro (EUR 1), for a total subscription price of one hundred fifty eight thousand three hundred ninety two Euros (EUR 158,392) and that it fully pays it up by contribution in kind consisting in financial assets which amount to of one hundred fifty eight thousand three hundred ninety two Euros (EUR 158,392) (the "Receivable 3");

4) AMP Capital Funds Management Limited, as representative entity of AMP Capital Core Infrastructure Fund, prenamed, by its representative, which declares that it subscribes for the thirty two thousand one hundred sixty seven (32,167) New shares with a value of one Euro (EUR 1), for a total subscription price of thirty two thousand one hundred sixty seven

Euros (EUR 32,167) and that it fully pays it up by contribution in kind consisting in financial assets which amount to thirty two thousand one hundred sixty seven Euros (EUR 32,167) (the “Receivable 4”) and together with the Receivable 1, the Receivable 2 and the Receivable 3, the “Receivables”).

Evidence of the contributions’ existence and value

Proof of the existence and value of the Receivables has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 3) S.à r.l., AMP Capital Funds Management Limited as representative entity of AMP Capital Core Infrastructure Funds, prenamed, by their representative, declare that:

- they are the sole unrestricted owners of the Receivables, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivables or part of them be transferred to it;

- the Receivables are free of any pledge, guarantee or usufruct;

- the contributions of the Receivables are effective on the date of the capital increase, and it shall be recorded in the register of shareholders of the Company.

Second resolution

Further to the above resolution, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows (version in English):

“ 5.1. The Company's corporate capital is fixed at eight hundred fifty thousand Euros (EUR 850,000) represented by eight hundred fifty thousand (850,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

The second paragraph of article 5 of the Company’s articles of association remains unchanged.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the date first written above.

The document having been read to the person appearing parties, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte précède:

L'an deux mille quinze, le premier juin.

Par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.617,

2) AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand- Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.798,

3) AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand- Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.804,

4) AMP Capital Funds Management Limited, une société à responsabilité limitée de droit Australien, enregistrée auprès de la Australian Securities and Investments Commission sous le numéro ABN 15 159 557 721 et ayant son siège social au Niveau 24, AMP Sydney Cove Building, 33 Alfred Street Sydney, NSW 2000,

Agissant ici en tant qu'entité responsable de AMP CAPITAL CORE INFRASTRUCTURE FUND, un fonds d'investissement enregistré auprès de la Australian Securities and Investments Commission sous le numéro ARSN 127 019 238 et ayant son siège social au Niveau 24, AMP Sydney Cove Building, 33 Alfred Street Sydney, NSW 2000.

Toutes ici représentées par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de trois (3) procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 1^{er} juin 2015 et,

d'une (1) procuration sous seing privé donnée à Sydney (Australie), le 1^{er} juin 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

I. Les parties comparantes, représentant l'entièreté du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Les parties comparantes sont les quatre (4) associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg, dénommée d'AMP Capital Investors (CLH No. 1) S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.774, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2445 du 7 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 9 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 957 du 10 avril 2015.

II. Les Associés ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée à l'avance, et renoncent aux formalités de convocations.

III. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 795.888.-), pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille cent douze Euros (EUR 54.112.-) à huit cent cinquante mille Euros (EUR 850.000.-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-huit (795,888) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes intégralement libérées;

2. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

IV. Les Associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 795.888.-), pour le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille cent douze Euros (EUR 54,112.-) à huit cent cinquante mille Euros (EUR 850.000.-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-huit (795.888.) nouvelles parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

- AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., prénommée, par son représentant, déclare souscrire à cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatorze (589.974) Nouvelles parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-), pour un prix de souscription total de cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatorze Euros (EUR 589.974.-) et les libère intégralement par un apport en nature consistant en des actifs financiers dont la valeur s'élève à cinq cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatorze Euros (EUR 589.974.-) (la «Créance 1»);

- AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., prénommée, par son représentant, déclare souscrire à quinze mille trois cent cinquante-cinq (15.355) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-), pour un prix de souscription total de quinze mille trois cent cinquante-cinq Euros (EUR 15.355.-) et les libère intégralement par un apport en nature consistant en des actifs financiers dont la valeur s'élève à quinze mille trois cent cinquante-cinq Euros (EUR 15.355.-) (la «Créance 2»);

- AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 3) S.à r.l., prénommée, par son représentant, déclare souscrire à cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-douze (158.392) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-), pour un prix de souscription total de cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 158.392.-) et les libère intégralement par un apport en nature consistant en des actifs financiers dont la valeur s'élève à cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 158.392.-) (la «Créance 3»);

- AMP Capital Funds Management Limited, en tant qu'entité responsable d'AMP Capital Core Infrastructure Fund, prénommée, par son représentant, déclare souscrire à trente-deux mille cent soixante-sept (32.167) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-), pour un prix de souscription total de trente-deux mille cent soixante-sept Euros (EUR 32.167.-) et les libère intégralement par un apport en nature consistant en des actifs financiers dont la valeur s'élève à trente-

deux mille cent soixante-sept Euros (EUR 32.167.-) (la «Créance 4», et ensemble avec la Créance 1, la Créance 2, et la Créance 3, les «Créances»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur des Créances a été donnée au notaire soussigné.

Réalisation effective de l'apport

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No.3) S.à.r.l., AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 3) S.à r.l., AMP Capital Funds Management Limited en tant qu'entité responsable d'AMP Capital Core Infrastructure Fund, prénommés, par le biais de leur représentant, déclarent:

- Qu'ils sont les seuls propriétaires sans restriction des Créances apportées, qui sont toutes librement transmissibles et ne sont soumises à aucun droit de préemption ou option d'achat en vertu de laquelle un tiers pourrait requérir que tout ou partie des Créances lui soit transférée;

- Que les Créances sont libres de tout nantissement, garantie ou usufruit;

- Que les apports des Créances sont effectifs à la date de l'augmentation de capital, et doivent être enregistrés dans le registre des associés de la Société.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante (version en français):

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille Euros (EUR 850.000.-), représenté par huit cent cinquante mille (850.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société reste inchangé.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges relatifs au présent acte et à la charge de la Société s'élèvent approximativement à deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4730. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015101969/224.

(150111534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Tishman Speyer Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.176.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094759/46.

(150104937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Koch Fiber Treasury S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.011,16.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.524.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 17 juin 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 18 juin 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Sonja Higginbotham, née le 29 avril 1965 en Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 18 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Ross A. Goering, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur David J. May, né le 29 mai 1967 à Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Olivier Lequeue, prénommé,
 - Monsieur Arthur Holmes Davis Jr, né le 12 janvier 1961 dans le Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juin 2015.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015098412/34.

(150108623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.595.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,
- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme
ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015094760/46.

(150104952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Tishman Speyer 5CP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.445.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094762/46.

(150105064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Excellence Logging Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 196.241.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of June before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach,

there appeared:

Peggy Simon, notary's clerk, having her professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the board of directors (conseil de gérance) (the Board) of EXCELLENCE LOGGING TOPCO S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196241 (the Company), on or about June 19, 2015, an extract of such resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalized.

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, on 30 March 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) on 4 June 2015 number 1410, page 67640 and following. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 10, 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, not yet published in the Memorial.

The said appearing person, acting in her aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(i) That pursuant to article 5.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is set at forty nine thousand six hundred thirty-nine United States dollars and forty-seven cents (USD 49,639.47) represented by:

- one hundred thirty-nine thousand one hundred forty-six (139.146) A1 ordinary shares (the A1 Ordinary Shares), one hundred thirty-nine thousand one hundred forty-five (139.145) A2 ordinary shares (the A2 Ordinary Shares), one hundred thirty-nine thousand one hundred forty-three (139.143) A3 ordinary shares (the A3 Ordinary Shares and together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) B1 ordinary share (the B1 Ordinary Shares), zero (0) B2 ordinary share (the B2 Ordinary Shares), zero (0) B3 ordinary share (the B3 Ordinary Shares and together with the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C1 ordinary share 1 (the C1 Ordinary Shares 1), zero (0) C1 ordinary share 2 (the C1 Ordinary Shares 2), zero (0) C1 ordinary share 3 (the C1 Ordinary Shares 3 and together with the C1 Ordinary Shares 1, the C1 Ordinary Shares 2, the C1 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C2 ordinary share 1 (the C2 Ordinary Shares 1), zero (0) C2 ordinary share 2 (the C2 Ordinary Shares 2), zero (0) C2 ordinary share 3 (the C2 Ordinary Shares 3 and together with the C2 Ordinary Shares 1, the C2 Ordinary Shares 2, the C2 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and seven (2,273,207) V1 voting preference shares (the V1 Voting Preference Shares), two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and six (2,273,206) V2 voting preference shares (the V2 Voting Preference Shares and together with the V1 Voting Preference Shares, the Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) NV1 non-voting preference share (the NV1 Non-Voting Preference Shares), zero (0) NV2 non-voting preference share (the NV2 Non-Voting Preference Shares and together with the NV1 Non-Voting Preference Shares, the Non-Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and

- one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

(ii) That pursuant to article 5.4 of the Articles, the Board is authorized to increase the share capital of the Company up to five million United States Dollars (USD 5,000,000) by the issue of new shares within the limits of the authorized capital, allocated in each class of Shares pro rata the number of Shares per class at incorporation of the Company, and in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement (as defined in the Articles) (the Authorized Share Capital), to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by waiving or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued, in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

(iii) That the Board, by resolutions adopted on or around the date hereof (the Board Resolutions) and in accordance with the authority conferred upon it pursuant to article 5.4 of the Articles, approved the issuance, within the authorised share capital, of:

- ninety-seven thousand seven hundred seventy-one (97,771) A1 Ordinary Shares;

- ninety-seven thousand seven hundred seventy (97,770) A2 Ordinary Shares; and

- ninety-seven thousand seven hundred sixty-nine (97,769) A3 Ordinary Shares;

all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, subscribed as follows:

Shareholder	Class of subscribed and paid up shares	Contribution in cash	Amount allocated to the share capital account of the Company	Amount allocated to the share premium account of the Company
Blue Water Energy Fund I, L.P.	18,108 A1 Ordinary Shares 18,108 A2 Ordinary Shares 18,107 A3 Ordinary Shares	USD 54,323	USD 543.23	USD 53,779.77
Blue Water Energy Fund I-A, L.P.	55,220 A1 Ordinary Shares 55,220 A2 Ordinary Shares 55,220 A3 Ordinary Shares	USD 165,660	USD 1,656.6	USD 164,003.4
Excellence Logging	24,443 A1 Ordinary Shares 24,442 A2 Ordinary Shares	USD 73,327	USD 733.27	USD 72,593.73
Co- Invest, L.P.	24,442 A3 Ordinary Shares			

against payment of two hundred ninety-three thousand three hundred and ten United States Dollars (USD 293,310). This issuance is resulting in the increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred thirty-three United States Dollars and ten cents (USD 2,933.10) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of forty nine thousand six hundred thirty-nine United States dollars and forty-seven cents (USD 49,639.47) to the amount of fifty-two thousand five hundred seventy-two United States Dollars and fifty-seven cents (USD 52,572.57) represented by:

- two hundred thirty-six thousand nine hundred seventeen (236,917) A1 ordinary shares (the A1 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred fifteen (236,915) A2 ordinary shares (the A2 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred twelve (236,912) A3 ordinary shares (the A3 Ordinary Shares and together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) B1 ordinary share (the B1 Ordinary Shares), zero (0) B2 ordinary share (the B2 Ordinary Shares), zero (0) B3 ordinary share (the B3 Ordinary Shares and together with the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C1 ordinary share 1 (the C1 Ordinary Shares 1), zero (0) C1 ordinary share 2 (the C1 Ordinary Shares 2), zero (0) C1 ordinary share 3 (the C1 Ordinary Shares 3 and together with the C1 Ordinary Shares 1, the C1 Ordinary Shares 2, the C1 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C2 ordinary share 1 (the C2 Ordinary Shares 1), zero (0) C2 ordinary share 2 (the C2 Ordinary Shares 2), zero (0) C2 ordinary share 3 (the C2 Ordinary Shares 3 and together with the C2 Ordinary Shares 1, the C2 Ordinary Shares 2, the C2 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and seven (2,273,207) V1 voting preference shares (the V1 Voting Preference Shares), two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and six (2,273,206) V2 voting preference shares (the V2 Voting Preference Shares and together with the V1 Voting Preference Shares, the Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) NV1 non-voting preference share (the NV1 Non-Voting Preference Shares), zero (0) NV2 non-voting preference share (the NV2 Non-Voting Preference Shares and together with the NV1 Non-Voting Preference Shares, the Non-Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and

- one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

(iv) That the Board Resolutions record the decision of the Board, taken in accordance with article 5.4 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and issue all the new shares to the shareholders of the Company, as above described.

(v) That the new shares have been paid up to the Company by way of a contribution in cash for a total amount of two hundred ninety-three thousand three hundred and ten United States Dollars (USD 293,310) (the Contribution), representing one hundred percent (100%) of the amount of the shares the shareholders of the Company subscribes to.

(vi) That the Contribution shall be allocated as follows: (i) an amount of two thousand nine hundred thirty-three United States Dollars and ten cents (USD 2,933.10) is to be allocated to the share capital of the Company and (ii) an amount of two hundred ninety thousand three hundred seventy-six United States Dollars and ninety cents (USD 290,376.90) is to be allocated to the share premium account of the Company.

(vii) That the amount of two hundred ninety-three thousand three hundred and ten United States Dollars (USD 293,310) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary.

(viii) That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, Article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at fifty-two thousand five hundred seventy-two United States Dollars and fifty-seven cents (USD 52,572.57) represented by:

- two hundred thirty-six thousand nine hundred seventeen (236,917) A1 ordinary shares (the A1 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred fifteen (236,915) A2 ordinary shares (the A2 Ordinary Shares), two hundred thirty-six thousand nine hundred twelve (236,912) A3 ordinary shares (the A3 Ordinary Shares and together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) B1 ordinary share (the B1 Ordinary Shares), zero (0) B2 ordinary share (the B2 Ordinary Shares), zero (0) B3 ordinary share (the B3 Ordinary Shares and together with the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C1 ordinary share 1 (the C1 Ordinary Shares 1), zero (0) C1 ordinary share 2 (the C1 Ordinary Shares 2), zero (0) C1 ordinary share 3 (the C1 Ordinary Shares 3 and together with the C1 Ordinary Shares 1, the C1 Ordinary Shares 2, the C1 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C2 ordinary share 1 (the C2 Ordinary Shares 1), zero (0) C2 ordinary share 2 (the C2 Ordinary Shares 2), zero (0) C2 ordinary share 3 (the C2 Ordinary Shares 3 and together with the C2 Ordinary Shares 1, the C2 Ordinary Shares 2, the C2 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and seven (2,273,207) V1 voting preference shares (the V1 Voting Preference Shares), two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and six (2,273,206) V2 voting preference shares (the V2 Voting Preference Shares and together with the V1 Voting Preference Shares, the Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) NV1 non-voting preference share (the NV1 Non-Voting Preference Shares), zero (0) NV2 non-voting preference share (the NV2 Non-Voting Preference Shares and together with the NV1 Non-Voting Preference Shares, the Non-Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and

- one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

The A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the C1 Ordinary Shares and the C2 Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares.

The Voting Shares Preference Shares and the Non-Voting Preference Shares are collectively referred to as the Preference Shares.

The Ordinary Shares, the Preference Shares and the Unlimited Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.”

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de juin, par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

a comparu:

Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

en vertu de l'autorisation qui lui a été accordée par résolutions adoptées par le conseil de gérance (le Conseil) de EXCELLENCE LOGGING TOPCO S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196241 (la Société) en date du 19 juin 2015, ou à une date approximative, un extrait desdites résolutions, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg le 30 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1410, pages 67640 et suivantes le 4 juin 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 10 juin 2015 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, dont la publication au Mémorial est en cours.

La partie comparante, agissant en la qualité précitée, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(i) Que selon l'article 5.1 des Statuts, le capital social émis de la Société est fixé à quarante-neuf mille six cent trente-neuf Dollars Américains et quarante-sept centimes (USD 49.639,47) représenté par:

- cent trente-neuf mille cent quarante-six (139.146) actions ordinaires A1 (les Actions Ordinaires A1), cent trente-neuf mille cent quarante-cinq (139.145) actions ordinaires A2 (les Actions Ordinaires A2), cent trente-neuf mille cent quarante-trois (139.143) actions ordinaires A3 (les Actions Ordinaires A3 et avec les Actions Ordinaires A1 et les Actions Ordinaires A2, les Actions Ordinaires A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire B1 (les Actions Ordinaires B1), zéro (0) action ordinaire B2 (les Actions Ordinaires B2), zéro (0) action ordinaire B3 (les Actions Ordinaires B3 et avec les Actions Ordinaires B1 et les Actions Ordinaires B2, les Actions Ordinaires B) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar des Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C1₁ (les Actions Ordinaires C1₁), zéro (0) action ordinaire C1₂ (les Actions Ordinaires C1₂), zéro (0) action ordinaire C1₃ (les Actions Ordinaires C1₃ et avec les Actions Ordinaires C1₁ et les Actions Ordinaires C1₂, les Actions Ordinaires C1), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C2₁ (les Actions Ordinaires C2₁), zéro (0) action ordinaire C2₂ (les Actions Ordinaires C2₂), zéro (0) action ordinaire C2₃ (les Actions Ordinaires C2₃ et avec les Actions Ordinaires C2₁ et les Actions Ordinaires C2₂, les Actions Ordinaires C2), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent sept (2.273.207) actions de préférence avec droit de vote V1 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1), deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent six (2.273.206) actions de préférence avec droit de vote V2 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2 et avec les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, les Actions de Préférence Avec Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action de préférence sans droit de vote NV1 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1), zéro (0) action de préférence sans droit de vote NV2 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2 et avec les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1, les Actions de Préférence Sans Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), et

- cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01).

(ii) Que conformément à l'article 5.4 des Statuts, le Conseil est autorisé à augmenter le capital social de la Société à hauteur de cinq millions de Dollars Américains (USD 5.000.000) par voie de l'émission de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé, attribuées à chaque classe d'Actions au prorata du nombre d'Actions par classe à la constitution de la Société, et conformément aux conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires (tel qu'il est défini dans les Statuts) (le Capital Autorisé), aux personnes et selon les conditions qu'il jugera convenables, et précisément de procéder à une telle émission, en supprimant ou limitant les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants au titre des nouvelles actions à souscrire conformément aux conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires.

(iii) Que le Conseil, par résolutions adoptées au jour, ou à une date approximative, de la date des présentes (les Résolutions du Conseil) et conformément au pouvoir qui lui a été attribué en vertu de l'article 5.4 des Statuts, a approuvé l'émission, dans le cadre du capital social autorisé, de:

- quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-et-onze (97.771) Actions Ordinaires A1;

- quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-dix (97.770) Actions Ordinaires A2; et

- quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-neuf (97.769) Actions Ordinaires A3;

toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, souscrite de la manière suivante:

Actionnaire	Classe d'actions souscrites et libérées	Apport en numéraire	Montant alloué au compte de capital social de la Société	Montant alloué au compte de prime d'émission de la Société
Blue Water Energy Fund I, L.P.	18.108 Actions Ordinaires A1 18.108 Actions Ordinaires A2 18.107 Actions Ordinaires A3	USD 54.323	USD 543.23	USD 53.779,77
Blue Water Energy	55.220 Actions Ordinaires A1 55.220 Actions Ordinaires A2 Fund I-A, L.P.	USD 165.660	USD 1.656,6	USD 164.003,4
Excellence Logging	24.443 Actions Ordinaires A1 24.442 Actions Ordinaires A2 Co- Invest, L.P.	USD 73.327	USD 733,27	USD 72.593,73

en contrepartie du paiement d'un montant de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix Dollars Américains (USD 293.310). Cette émission conduit à une augmentation de capital de la Société pour un montant de deux mille neuf cent trente-trois Dollars Américains et dix centimes (USD 2.933,10) de sorte que le capital social soit porté de son montant actuel de quarante-neuf mille six cent trente-neuf Dollars Américains et quarante-sept centimes (USD 49.639,47) à celui de cinquante-deux mille cinq cent soixante-douze Dollars Américains et cinquante-sept centimes (USD 52.572,57), représenté par:

- deux cent trente-six mille neuf cent dix-sept (236.917) actions ordinaires A1 (les Actions Ordinaires A1), deux cent trente-six mille neuf cent quinze (236.915) actions ordinaires A2 (les Actions Ordinaires A2), deux cent trente-six mille neuf cent douze (236.912) actions ordinaires A3 (les Actions Ordinaires A3 et avec les Actions Ordinaires A1 et les Actions Ordinaires A2, les Actions Ordinaires A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire B1 (les Actions Ordinaires B1), zéro (0) action ordinaire B2 (les Actions Ordinaires B2), zéro (0) action ordinaire B3 (les Actions Ordinaires B3 et avec les Actions Ordinaires B1 et les Actions Ordinaires B2, les Actions Ordinaires B) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar des Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C1₁ (les Actions Ordinaires C1₁), zéro (0) action ordinaire C1₂ (les Actions Ordinaires C1₂), zéro (0) action ordinaire C1₃ (les Actions Ordinaires C1₃ et avec les Actions Ordinaires C1₁ et les Actions Ordinaires C1₂, les Actions Ordinaires C1), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C2₁ (les Actions Ordinaires C2₁), zéro (0) action ordinaire C2₂ (les Actions Ordinaires C2₂), zéro (0) action ordinaire C2₃ (les Actions Ordinaires C2₃ et avec les Actions Ordinaires C2₁ et les Actions Ordinaires C2₂, les Actions Ordinaires C2), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent sept (2.273.207) actions de préférence avec droit de vote V1 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1), deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent six (2.273.206) actions de préférence avec droit de vote V2 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2 et avec les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, les Actions de Préférence Avec Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action de préférence sans droit de vote NV1 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1), zéro (0) action de préférence sans droit de vote NV2 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2 et avec les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1, les Actions de Préférence Sans Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), et

- cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01).

(iv) Que les Résolutions du Conseil enregistrent la décision du Conseil, prise conformément à l'Article 5.4 des Statuts, de retirer les droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants de la Société et d'émettre toutes les nouvelles actions aux actionnaires de la Société ainsi que cela est décrit ci-avant.

(v) Que les nouvelles actions ont été libérées à la Société par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix Dollars Américains (USD 293.310) (l'Apport), représentant cent pour cent (100%) du montant des actions auxquelles les actionnaires de la Société ont souscrit.

(vi) Que l'Apport sera affecté de la manière suivante: (i) un montant de deux mille neuf cent trente-trois Dollars Américains et dix centimes (USD 2.933,10) est affecté au capital social de la Société et (ii) un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-seize Dollars Américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 290.376,90) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

(vii) Que le montant de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix Dollars Américains (USD 293.310) a été mis à la libre disposition de la Société, comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

(viii) Qu'en conséquence de l'augmentation de capital social émis décrite ci-dessus, l'Article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-deux mille cinq cent soixante-douze Dollars Américains et cinquante-sept centimes (USD 52.572,57) représenté par:

- deux cent trente-six mille neuf cent dix-sept (236.917) actions ordinaires A1 (les Actions Ordinaires A1), deux cent trente-six mille neuf cent quinze (236.915) actions ordinaires A2 (les Actions Ordinaires A2), deux cent trente-six mille neuf cent douze (236.912) actions ordinaires A3 (les Actions Ordinaires A3 et avec les Actions Ordinaires A1 et les Actions Ordinaires A2, les Actions Ordinaires A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire B1 (les Actions Ordinaires B1), zéro (0) action ordinaire B2 (les Actions Ordinaires B2), zéro (0) action ordinaire B3 (les Actions Ordinaires B3 et avec les Actions Ordinaires B1 et les Actions Ordinaires B2, les Actions Ordinaires B) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar des Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C1₁ (les Actions Ordinaires C1₁), zéro (0) action ordinaire C1₂ (les Actions Ordinaires C1₂), zéro (0) action ordinaire C1₃ (les Actions Ordinaires C1₃ et avec les Actions Ordinaires C1₁ et les Actions Ordinaires C1₂, les Actions Ordinaires C1), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action ordinaire C2₁ (les Actions Ordinaires C2₁), zéro (0) action ordinaire C2₂ (les Actions Ordinaires C2₂), zéro (0) action ordinaire C2₃ (les Actions Ordinaires C2₃ et avec les Actions Ordinaires C2₁ et les Actions Ordinaires C2₂, les Actions Ordinaires C2), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent sept (2.273.207) actions de préférence avec droit de vote V1 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1), deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent six (2.273.206) actions de préférence avec droit de vote V2 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2 et avec les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, les Actions de Préférence Avec Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01),

- zéro (0) action de préférence sans droit de vote NV1 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1), zéro (0) action de préférence sans droit de vote NV2 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2 et avec les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1, les Actions de Préférence Sans Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01), et

- cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01).

Les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions Ordinaires C1 et les Actions Ordinaires C2 sont désignées collectivement les Actions Ordinaires.

Les Actions de Préférence Avec Droit de Vote et les Actions de Préférence Sans Droit de Vote sont désignées collectivement les Actions de Préférence.

Les Actions Ordinaires, les Actions de Préférence et les Actions de Commandité sont désignées collectivement les Actions et individuellement une Action.»

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte rédigé en anglais et celui rédigé en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 juin 2015. Relation: GAC/2015/5264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102934/332.

(150112356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 42.579,37.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg II GP Rice S.C.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015094767/11.

(150104355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Librairie Carreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 2, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 161.280.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Marilia Augusta DE MOURA PIRES PEDROSO, commerçante, née le 25 octobre 1955 à Mortagua (Portugal) demeurant à L-9657 Harlange, 15, rue Banny.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "LIBRAIRIE CARREIRA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4450 Belvaux, 2, Rue de l'Usine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161.280, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1761 du 03 août 2011.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "LIBRAIRIE CARREIRA S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représentés par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-), entièrement libérées.

III.- Que la comparante en sa qualité d'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LIBRAIRIE CARREIRA S.à r.l."

IV.- Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'un bilan de clôture de la société à responsabilité limitée «LIBRAIRIE CARREIRA S.à r.l.» a été établi.

VI.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-9657 Harlange, 15, rue Banny.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DE MOURA PIRES PEDROSO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/06/2015. Relation: EAC/2015/13713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095363/43.

(150105640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Tubco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.954.

Les statuts coordonnés au 27 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015094768/11.

(150105113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Placements Financiers et Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 77.213.

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PLACEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 77.213, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial C n°18 du 11 janvier 2001 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Elena ARNO, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 1.213.343,31.- EUR pour le porter de son montant actuel de 100.000.- EUR au montant de 1.313.343,31.- EUR, sans création de nouvelles actions, par un apport autre qu'en numéraire pour un montant total de 1.213.343,31.- EUR

2. Souscription par l'actionnaire EOS Servizi Fiduciari S.p.A. et libération par un apport autre qu'en numéraire.

3. Réduction subséquente du capital social souscrit de la Société d'un montant de 1.213.343,31.- EUR pour l'amener de son montant de 1.313.343,31.- EUR au montant de 100.000,00.- EUR par absorption de l'intégralité des pertes reportées telles qu'indiquées dans le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2014 et des pertes de l'exercice en cours telles qu'indiquées dans les comptes intermédiaires de la Société au 18 mai 2015;

4. Constat que le capital autorisé de la Société est devenu sans objet, la durée d'autorisation ayant expiré et décision de supprimer les passages y relatifs dans l'article 3 des statuts.

5. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 1.213.343,31.- EUR pour le porter de son montant actuel de 100.000.- EUR au montant de 1.313.343,31.- EUR, sans création de nouvelles actions, par un apport autre qu'en numéraire pour un montant de 1.213.343,31.- EUR.

Deuxième résolution

La souscription et la libération intégrale est faite par l'actionnaire de la Société, la société EOS Servizi Fiduciari S.p.A., établie et ayant son siège à Via Paleocapa n. 5, I-20121 MILANO - ITALIA par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport d'une partie de la créance qu'elle détient sur la Société pour une valeur d'apport de 1.213.343,31.- EUR.

La réalité et la valeur de l'apport résultent d'un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par Fidewa - Clar S.A., avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, rapport établi conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales en date 17 juin 2015, qui restera annexé au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 1.213.343,31 ne correspond pas au moins à l'augmentation de la valeur nominale des 1.000 actions existantes de la société PLACEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS S.A.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de PLACEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS S.A. en accord avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisé à d'autres fins.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Assemblée décide d'accepter l'apport en nature par le souscripteur au moyen de l'apport en nature décrit ci-avant.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide ensuite de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 1.213.343,31.- EUR. pour l'amener du montant de 1.313.343,31.-EUR au montant de 100.000,00.-EUR par absorption de l'intégralité des pertes reportées telles qu'indiquées dans le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2014 et des pertes de l'exercice en cours telles qu'indiquées dans les comptes intermédiaires de la Société au 18 mai 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital autorisé de la Société tel qu'indiqué à l'article 3 des statuts est désormais dépourvu d'objet, la durée d'autorisation ayant expiré. En conséquence, l'assemblée générale décide de supprimer les passages relatifs au capital autorisé à l'article 3 des statuts.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (100.000.-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 2.900.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: GOEBEL, ARNO, DI GIOVANNI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/06/2015. Relation: EAC/2015/13839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/06/2015.

Référence de publication: 2015096252/97.

(150106871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Tebanez S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.034.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

TEBANEZ S.A., SPF

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015094771/19.

(150104914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**TIMEO NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Neutral Sicav).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.351.

Suite à une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NEUTRAL SICAV du 12 juin 2015, les administrateurs suivants ont été nommés:

1. Mr. Andrea Caraceni

CFO SIM S.p.A.

Director

Via dell' Annunciata, 23/4

20121 Milano

Italy

Lieu de naissance: Milan

Date de naissance: 12.08.1962

2. Mr. Massimo Maria Gionso

CFO SIM S.p.A.

Member of Board of Directors

Via dell' Annunciata, 23/4

20121 Milano

Italy

Lieu de naissance: Milan

Date de naissance: 10.08.1960

3. Mr. Sante Jannoni

Managing Director,

TMF Compliance (Luxembourg) S.A.,

11, Rue Beatrix de Bourbon

L-1225 Luxembourg

Lieu de naissance: Milan

Date de naissance: 25.05.1964

avec effet au 12 juin 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le deuxième mercredi du mois d'avril 2016 (ou jusqu'à toute assemblée reconvoquée).

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Martin Rausch.

Référence de publication: 2015107109/35.

(150117593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Tinkerbell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 135.448.

Extrait des décisions prises par l'associée unique avec effet au 16 juin 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tinkerbell S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015095665/16.

(150106032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

The H Touch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.083.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf mai,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Quac Huu TRAN, senior manager, né à Saïgon, Vietnam, le 20 octobre 1967, demeurant à B-6700 Udange, 68, route du Hirtzenberg,

Et

Madame Thi Van Anh PHAN, employée, née à Binh Xa, Vietnam, le 10 août 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 5, Place du Lieutenant Callemeyn.

Après avoir exposé qu'ensemble ils détiennent toutes les cent (100) parts sociales de la société THE H TOUCH s.à r.l., avec siège à L-4718 Esch/Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 702 du 13 avril 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Associés:

En suite de la cession de parts intervenue entre Monsieur Scimar et Madame Phan, les 100 parts représentant le capital de la société sont détenues comme suit:

- Madame Thi Van PHAN	76 parts sociales,
- Monsieur Quac Huu TRAN	24 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

La première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la Commune de Mersch.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leur carte d'identité.

Signé: Q.H. TRAN, T.V.A. PHAN, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17313. Reçu soixante-quinze euros. 75,-
€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015094777/39.

(150104482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Ideal Standard International Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.236.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2015

En date du 3 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015095265/15.

(150105414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Touva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.656.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

TOUVA S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015094779/19.

(150104913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.037.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.349.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gestion de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 in Bromley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094752/50.

(150104737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Avic Location, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.917.

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe FELT, gérant de sociétés, né le 16 mai 1968 à Metz (France), demeurant au 103, route de Luxembourg, L-3515 Dudelange,

2. C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B107579 ayant son siège social au L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg,

les deux ici représentés par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 14, rue Saint Mathieu,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AVIC LOCATION, ayant son siège social à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2454 du 13 novembre 2010.

- Que les parties comparantes sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'elles ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg, de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Dudelange»

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18430. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095858/39.

(150106470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Ts Influence Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.798.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, Frankfurt am Main, D-603111, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094791/46.

(150104954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

S.I.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg B 166.576.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of S.I.P. S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, constituted by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 744 of March 21, 2012. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 21, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1483 of June 10, 2014.

The meeting was opened by Mr. Jean-Luc Heuzer, residing 6, Chaussée de Vilvoorde, box 3, B-1020 Bruxelles, Belgium, being in the chair,

who appointed as secretary Mr. Frederik ROB, residing professionally L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

The meeting elected as scrutineer Mr. Marcel de Groot, residing B-2000 Anvers, 35a, Graaf Van Egmontstraat.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Report of the board of directors and proposed allocation of the result for 2014.
2. Approval of the report of the board of directors.
3. Approval of the balance sheet and the profit and loss dated December 31, 2014.
4. Vote on the discharge to the directors for the year ended December 31, 2014.
5. Renewal and/or appointment of the directors and of the statutory auditor.
6. Approval of the allocation of the results following the articles of association.
7. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000 (two thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 46,000 (forty-six thousand euro) to EUR 44,000 (forty-four thousand euro) by way of redemption and cancellation of 2,000 (two thousand) class D shares of the Company currently held by the actual shareholders with a payment in cash to the said shareholders.
8. Modification subsequent of article 5 of the articles of the association.
9. Modification of article 25.4.
10. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on June 1, 2015.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The reports of the board of directors and the statutory auditor on the period 2014 are approved.

Second resolution

The general meeting approves the balance sheet and profit and loss account at 31 December 2014 in deviation of the articles of association.

Third resolution

The general meeting gives full and whole discharge, without limitations, to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates until 31 December 2014.

Fourth resolution

The general meeting decides to renew the mandates of Mr. Frederik ROB, Mr. Kris GOORTS, Mr. Joeri STEEMAN (all residing professionally at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu) as B directors and the mandates of Mr. Jean-Luc HEUZER (residing 6, Chaussée de Vilvoorde, box 3, B-1020 Bruxelles, Belgium) and Mr. Rolf VANDOREN (residing 55, K. Astridlaan, B-2550 KONTICH) as A directors which will expire at the annual statutory general meeting of 2020. Mr. Jean-Luc HEUZER has been proposed by the shareholder Tree Invest S.A. and Mr. Rolf VANDOREN has been proposed by the shareholder Harvey Invest S.A.

The general meeting decides also to renew the mandate of the statutory auditor, Mr. Regis PIVA (residing professionally at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu) which will expire at the annual statutory general meeting of 2020.

Fifth resolution

The general meeting decides to allocate the profit of the year amounting to EUR 472,746.11, following the articles of association as follows:

Preferential dividend allocation in accordance to article 25.4 of the articles of association to (enclosed the calculation):

Class A for an amount of: EUR 200,-

Class B for an amount of: EUR 9,-

Class C for an amount of: EUR 8,-

Class D for an amount of: EUR 7,-

The remainder of the result in the amount of EUR 472,522.11 will be allocated to the class D shares.

Sixth resolution

The general meeting decides to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 2,000 (two thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 46,000 (forty-six thousand euro) to EUR 44,000 (forty-four thousand euro) by way of redemption and cancellation of all class D shares.

The repayments shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Seventh resolution

The general meeting decides subsequently to modify article 5 of the articles of the association as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's issued share capital is set at Euro 44,000 (forty-four thousand euro) represented by:

- 40,000 (forty thousand) class A shares with a par value of Euro 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid up (the "Class A Shares");

- 2,000 (two thousand) class B shares with a par value of Euro 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid up (the "Class B Shares");

- 2,000 (two thousand) class C shares with a par value of Euro 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid up (the "Class C Shares").

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall collectively be referred to as the Shares.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a unanimous resolution of the general meeting of shareholders.”

Eighth resolution

The general meeting decides to modify article 25.4 of the articles of the association as follows:

“ 25.4. Where the benefit of the Company as approved by the general meeting of shareholders is equal to or greater than EUR 250,000, - the Company will unconditionally proceed to a distribution of profits to the shareholders. Distributable profits will be allocated according to the following priorities:

- (i) first and exclusively to the holders of Class A Shares, an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the nominal value of the Class A Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the Class A Preferential Dividend); then
- (ii) exclusively to the holders of Class B Shares, an amount up to zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the Class B Preferential Dividend); then
- (iii) exclusively to the holders of Class C Shares, an amount up to zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class CA Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the Class C Preferential Dividend); then
- (iv) any Statutory Distributable Profit shall be allocated to the holders of shares of the Last Class of Shares.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately EUR 2,000.-

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.I.P. S.A., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 744 du 21 mars 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mars 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1483 du 10 juin 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Heuzer, demeurant à 6, Chaussée de Vilvoorde, boîte 3, B-1020 Bruxelles, Belgique.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frederik ROB, résidant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marcel de Groot, résidant à B-2000 Anvers, 35a, Graaf Van Egmontstraat.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. lecture du rapport du conseil d'administration et proposition d'affectation du résultat pour l'année 2014.
 2. approbation du rapport du conseil.
 3. approbation du bilan et du compte des profits et pertes au 31 décembre 2014.
 4. vote sur la décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
 5. renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
 6. approbation de l'affectation des résultats suivant les statuts.
 7. réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.000 (deux mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 46.000 (quarante-six mille euros) à EUR 44.000 (quarante-quatre mille euros) par voie de rachat et d'annulation de 2.000 (deux mille) actions de classe D de la Société détenues par les actionnaires actuels par remboursement en espèces auxdits actionnaires.
 8. modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 9. modification de l'article 25.4.
 10. divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 1^{er} juin 2015.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 sont approuvés.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes financiers au 31 décembre 2014 en déviance des statuts de la société.

Troisième résolution

Pleine et entière décharge est donnée, sans restrictions, aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Frederik ROB, Monsieur Kris GOORTS et Monsieur Joeri STEEMAN (tous résidant professionnellement L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu) comme administrateurs B et les mandats de Monsieur Jean-Luc HEUZER (résidant 6, Chaussée de Vilvoorde, box 3, B-1020 Bruxelles, Belgique) et Monsieur Rolf VANDOREN (résidant 55, K. Astridlaan, B-2550 KONTICH) comme administrateurs A jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020. Monsieur Jean-Luc HEUZER a été proposé par l'actionnaire Tree Invest S.A. et Monsieur Rolf VANDOREN par l'actionnaire Harvey Invest S.A.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Régis Piva (résidant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu) jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'affecter les résultats au montant de EUR 472.746,11 suivant les statuts comme suit:

Allocation des dividendes préférentiels suivant l'article 25.4 des statuts (dont ci-joint le calcul):

Classe A pour un montant de: EUR 200,-

Classe B pour un montant de: EUR 9,-

Classe C pour un montant de: EUR 8,-

Classe D pour un montant de: EUR 7,-

Le solde des résultats de EUR 472.522,11 sera affecté à la classe d'actions D.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.000 (deux mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 46.000 (quarante-six mille euros) à EUR 44.000 (quarante-quatre mille euros) par voie de rachat et d'annulation de toutes les actions de classe D.

Les remboursements ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de EUR 44.000 (quarante-quatre mille euros), représenté par:

- 40.000 (quarante mille) actions de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe A),

- 2.000 (deux mille) actions de classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe B),

- 2.000 (deux mille) actions de classe C, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées (les Actions de Classe C).

Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont collectivement définies comme les Actions.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise à l'unanimité des actionnaires.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 25.4 des statuts comme suit:

« **25.4.** Lorsque le bénéfice de la Société tel qu'approuvé par l'assemblée générale est égal ou supérieur à EUR 250.000,- la Société procédera sans réserve ni condition à une distribution de ce bénéfice aux actionnaires. Les bénéfices distribuables seront alloués selon les priorités suivantes:

(i) d'abord et exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe A, un montant allant jusqu'à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des Actions de Classe A pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le Dividende Préférentiel de Classe A), puis

(ii) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe B, un montant allant jusqu'à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Classe B pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le Dividende Préférentiel de Classe B), puis

(iii) exclusivement aux détenteurs des Actions de Classe C, un montant allant jusqu'à zéro virgule quatre pour cent (0,4%) de la valeur nominale des Actions de Classe C pour l'ensemble de l'exercice, à payer pro rata temporis (le Dividende Préférentiel de Classe C), puis

(iv) tout Bénéfice Distribuable Statutaire sera alloué aux détenteurs d'actions de la Dernière Classe de d'Actions.»

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-L. HEUZER, F. ROB, M. DE GROOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19634. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103363/224.

(150113177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Ts Influence Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.826.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayer, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Julien Peters, prénommé,
- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,
- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,
- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094792/46.

(150104724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.440.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094794/52.

(150104732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

TS Influence Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.827.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Taunus-Turm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094793/46.

(150104723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Cadami Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.452.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CADAMI FINANCE S.A.», ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.452, constituée par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, suivant acte reçu le 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2202 du 24 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 20 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 5 mars 2010, (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

que le capital social de la société est de DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE ET CENT EUROS (2.700.100,00.- EUROS) représenté par quatre-vingt-cinq mille et cent (87.100) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,00 EUROS) chacune.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; ils se nomment liquidateurs de la société et dans cette qualité déclarent:

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel REDING, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 25 juin 2015. Relation: DAC/2015/10721. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106550/62.

(150117584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

TS Tessuto Fixtures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.303.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094796/46.

(150105063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 in Bromley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni.

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.
Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015094755/50.

(150104722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

CR Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 142.248.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 juin 2015, 2LAC/2015/13006, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CR Lux Holding S.à r.l. (en liquidation)", inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 142248, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, constitué suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2600 du 24 octobre 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 769 du 20 mars 2015.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST S.à r.l., ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 112.769 et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée Mayfair Audit S.à r.l., ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 189.753, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la Société au 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015095077/32.

(150105172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.
